



LES COLLOQUES
CERISY

APPOSER SA MARQUE

*LE SCEAU ET SON USAGE
AUTOUR DE L'ESPACE ANGLO-NORMAND*



Centre culturel international de Cerisy-la-Salle – 4-8 juin 2013

Actes du colloque international

édités par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

publiés avec le concours de l'Office universitaire d'études normandes (université de Caen Normandie)

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE



ÉDITIONS DU LÉOPARD D'OR

2022

Colloque de Cerisy

Centre culturel international de Cerisy-la-Salle – F 50210 Cerisy-la-Salle (Manche)
et Association des Amis de Pontigny-Cerisy
27, rue de Boulainvilliers – F 75016 Paris
www.ccic-cerisy.asso.fr

Colloque international

Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand

Centre culturel international de Cerisy-la-Salle

4-8 juin 2013

organisé par

le Centre Michel-de-Boüard – Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM), UMR 6273 (CNRS / Université de Caen Normandie) – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5
<http://www.unicaen.fr/craham/>

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen-Normandie – Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), SH 221, Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5
<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/ouen>

le centre de Sigillographie et d'Héraldique des Archives nationales – Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (CARAN), 11, rue des Quatre-Fils, F 75003 Paris
<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/site-de-paris>

avec le soutien de

la Société française d'héraldique et de sigillographie (SFHS) – 60, rue des Francs-Bourgeois, F 75141, Paris cedex 03 – <http://sfhs-rfhs.fr/>

la Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5

Actes édités par

Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

et publiés avec le concours de

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN)
de l'université de Caen Normandie

© Société française d'héraldique et de sigillographie

Revue française d'héraldique et de sigillographie – <http://sfhs-rfhs.fr>

© Éditions du Léopard d'Or – 8, rue du Couëdic, F 75014 Paris

<http://www.leopardor.fr> – leoparddor@gmail.fr – Tél. : 01 43 27 57 98 / 01 43 20 35 10

Édition imprimée : ISSN 1158-3355 / Édition électronique : ISSN 2606-3972

Dépôt légal 4^e trimestre 2022 (électronique) / 2^e trimestre 2023 (imprimée)

Imprimé par Nidiaci Grafiche, San Gimignano (SI), Italia

Pour citer la version numérique de cet article :

Laurent Macé, « *Bullam meam plumbeam impono. Le scellement de plomb dans le Midi de la France (XII^e-XIII^e siècles)* », dans *Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand*, éd. C. Maneuvrier, J.-L. Chassel et C. Blanc-Riehl, Paris, Société française d'héraldique et de sigillographie - Éditions du Léopard d'Or, 2022, p. 193-205 ; en ligne :

http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/cerisy2013/cerisy2013_mace.pdf

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL, p. V-VII

SCEAU ET PRATIQUES DE L'ÉCRIT EN NORMANDIE

*Apposer la marque de l'autorité :
les sceaux des juridictions laïques en Normandie (XIII^e-XV^e siècle)*

par Isabelle BRETTHAUER, p. 1-18

*Dire le sceau et l'acte de sceller dans les actes normands
(XII^e-début du XIII^e siècle)*

par Grégory COMBALBERT, p. 19-32

*Vexin normand et Vexin français :
une frontière politique peut-elle tracer une frontière sigillographique ?*

par Caroline SIMONET, p. 33-49

LES MONASTÈRES DE NORMANDIE ET DU VAL DE LOIRE : SCEAUX, CHARTRIERS ET CARTULAIRES

Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny, de 1112 à 1300

par Richard ALLEN, p. 51-74

*Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp
jusqu'au début du XIV^e siècle*

par Michaël BLOCHE, p. 75-102

Sceaux et pratiques sigillaires des abbés normands (XII^e-XIII^e siècles)

par Christophe MAUDUIT (†), p. 103-124

*Transcrire sans dessiner les sceaux. Quel sens donner à cette démarche ?
(France de l'Ouest, XI^e-XIII^e siècle)*

par Chantal SENSÉBY, p. 125-145

IMAGE ROYALE ET IDENTITÉ DES ÉLITES, DE L'OCCIDENT À BYZANCE

*Usages pratiques et symboliques du sceau dans l'aristocratie anglo-normande
(XII^e-XIII^e siècles)*

par Maïté BILLORE, p. 147-175

L'usage des sceaux à Byzance d'après ceux des Francs au service de l'Empire

par Jean-Claude CHEYNET, p. 177-191

*Bullam meam plumbeam impono. Le scellement de plomb
dans le Midi de la France (XII^e-XIII^e siècles)*

par Laurent MACÉ, p. 193-205

Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Âge

par Rosário MORUJÃO, p. 207-232

MATRICES ET EMPREINTES : MATIÈRES ET TECHNIQUES

La découverte de poils ou de cheveux humains dans les sceaux : valeurs symboliques des matériaux constitutifs des premiers sceaux royaux

par Marie-Adélaïde NIELEN et Agnès PRÉVOST, p. 233-244

Différenciation et rattachement. L'élaboration des sceaux des monastères normands et de leurs prieurés anglais au XII^e et XIII^e siècles

par Markus SPÄTH, p. 245-257

Le devenir post-mortem des sceaux médiévaux : le cas des matrices brisées

par Ambre VILAIN, p. 259-272

LA SIGILLOGRAPHIE : CONCEPTIONS, OUTILS ET MÉTHODES

L'inventaire numérique des sceaux de Champagne-Ardenne : méthode et premiers résultats

par Arnaud BAUDIN, p. 273-298

Sceaux normands ou sceaux de la Normandie : l'édition des sources sigillaires (1834-1911)

par Clément BLANC-RIEHL, p. 299-312

Les collections de matrices comme source de l'histoire du sceau

par Dominique DELGRANGE, p. 313-327

Abréviations usuelles et références bibliographiques, p. 329-340



Ont participé à cet ouvrage :

Richard ALLEN, docteur en Histoire, archiviste et chercheur à l'université d'Oxford (Magdalen College) ; Arnaud BAUDIN, docteur en Histoire, directeur adjoint des Archives et du Patrimoine du département de l'Aube ; Clément BLANC-RIEHL, historien de l'art, chargé d'études documentaires aux Archives nationales, responsable des collections sigillographiques ; Maïté BILLORÉ, maître de conférences à l'université Lyon III - Jean-Moulin ; Michaël BLOCHE, archiviste-paléographe, docteur en Histoire, directeur de la mission de préfiguration des Archives nationales de la Principauté de Monaco ; Isabelle BRETTHAUER, docteure en Histoire, chargée d'études documentaires aux Archives nationales ; Jean-Luc CHASSEL, maître de conférences honoraire d'Histoire du droit à l'université Paris-Nanterre ; Jean-Claude CHEYNET, professeur émérite à l'université de la Sorbonne - Paris IV, directeur honoraire du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance ; Grégory COMBALBERT, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Dominique DELGRANGE, secrétaire général de la Société française d'héraldique et de sigillographie, membre de la Commission historique du Nord ; Laurent MACÉ, professeur à l'université Toulouse - Jean-Jaurès ; Christophe MANEUVRIER, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Christophe MAUDUIT (†), doctorant en Histoire, université de Caen Normandie ; Rosário MORUJÃO, professeure à l'université de Coimbra ; Marie-Adélaïde NIELEN, archiviste-paléographe, docteure en Histoire, conservatrice en chef aux Archives nationales ; Agnès PRÉVOST, responsable de l'atelier de restauration et de moulage des sceaux aux Archives nationales ; Chantal SENSÉBY, maître de conférences à l'université d'Orléans ; Caroline SIMONET, professeure agrégée d'Histoire, docteure en Histoire ; Markus SPÄTH, professeur à l'université Justus-Liebig de Gießen ; Ambre VILAIN, maître de conférence à l'université de Nantes.

Bullam meam plumbeam impono : *le scellement de plomb en Provence rhodanienne* *(XII^e-XIII^e siècles)*

LAURENT MACÉ

Le scellement métallique dans les régions méridionales de la France est une pratique bien connue qui a été relevée par quelques tenants de la discipline sigillographique. Mais cette observation a fait parfois l'objet de déclarations assez surprenantes qui allèguent des impératifs climatiques et endogènes pour rendre compte d'un tel usage : « Le climat du Bas-Languedoc fut cause de l'emploi du plomb au lieu de cire »¹. Ou encore : « la cire ne convient pas aux pays chauds ; elle a tendance à se ramollir sous l'effet de la chaleur et à se déformer, les pièces risquant même de coller les unes sur les autres... » écrit, au milieu des années 1980, R.-H. Bautier dans un article pourtant considéré comme une référence sur le sujet². *Topos* assez tenace mais pourtant battu en brèche, non sans ironie, dès la fin du XIX^e siècle par A. Lecoy de La Marche : « La vulgarisation de cet usage dans les pays méridionaux tenait-elle, comme on l'a prétendu, aux ardeurs du climat ? Aurait-on redouté pour les sceaux ordinaires les effets délétères de la grande chaleur ? Il eût fallu, pour les faire fondre, une température plus brûlante que celle du sud de l'Europe, et, d'ailleurs, les pâles visages de cire enfermés dans les chartriers des seigneurs ou dans les *armaria* des monastères devaient être bien rarement exposés aux feux du soleil. »³. Il est temps de clore ce petit débat : « La cire médiévale, une fois sèche, est extrêmement dure et ne fond pas plus facilement que le plomb sous l'effet de la chaleur. Son emploi pour sceller n'est nullement impossible dans les pays chauds. »⁴.

Partons d'un autre constat. L'usage de la bulle en Occident ne jouit pas d'études aussi abouties et fournies que celles qui furent menées par de nombreux spécialistes dans l'espace byzantin⁵, ni même d'un véritable corpus alors que l'Orient latin bénéficie déjà d'une première base depuis les années 1940⁶. Pour la France, en dehors de la susdite étude de R.-H. Bautier et d'une plus ancienne que l'on doit à J. Roman⁷, on ne dispose guère d'une quelconque tentative de synthèse sur la question. Si on souhaite l'aborder pour le Midi rhodanien – en dehors de l'*Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, publiée en 1860 par L. Blancard –, il faut glaner des informations qui sont souvent éparées : quelques pages bien inspirées chez F. Benoît, relatives aux comtes de Provence ; la bien trop méconnue introduction du *Catalogue des actes de Raymond V de Toulouse* de Léonard pour les comtes de Toulouse⁸. Quant au corpus – qui reste encore à constituer –, excepté le recueil de Blancard, il repose sur les publications anciennes de J. Roman pour le Dauphiné, les diocèses d'Embrun et de Gap, ou encore sur les enquêtes du chanoine Albanès pour Marseille⁹. La collecte

1. A. Cazenave, « Étude sur les sceaux de Languedoc et leurs rapports avec l'archéologie », dans *Pierre de Fermat, Toulouse et sa région. 21^e Congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Toulouse, 1966, p. 125-136, citation p. 128.

2. R.-H. Bautier, « Le cheminement du sceau et de la bulle », citation p. 53.

3. A. Lecoy de La Marche, *Les sceaux*, Paris, 1889, p. 109-110. La question du déterminisme climatique est également abordée pour être finalement réglée de façon formelle par J. Roman, « La bulle, son origine et son usage en France », *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. 71, 1912, p. 175 et p. 182.

4. Pastoureau, *Les sceaux*, p. 38.

5. J.-Cl. Cheynet, *Byzantine Seals*, dans D. Collon (éd.), *7.000 years of Seals*, London, 1997, p. 107-123, et « L'usage des sceaux à Byzance », *Res Orientales*, t. 10, 1998, p. 23-40. Voir également la contribution de J.-Cl. Cheynet dans le présent volume.

6. G. Schlumberger, F. Chalandon et A. Blanchet, *Sigillographie de l'Orient latin*, Paris, 1943.

7. Roman, « La bulle » (cité *supra*, n. 3), p. 165-182.

8. F. Benoît, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone. Alphonse II et Raimond Bérenger V (1196-1245)*, Monaco-Paris, 1925, 2 vol., p. LXIV-LXXIV ; E.-G. Léonard, *Catalogue des actes de Raymond V de Toulouse*, Nîmes, 1932, p. LXVII-LXXI.

9. L. Blancard, *Bouches-du-Rhône*. De J. Roman, *Sigillographie du diocèse de Gap*, Paris-Grenoble, 1870 ; *Sigillographie du diocèse d'Embrun*, Paris-Grenoble, 1873, et « Description des sceaux des familles

est à compléter par quelques pépites à jamais disparues, décrites, voire dessinées par certains savants des temps modernes, comme A. de Ruffi, à propos de la ville de Marseille¹⁰. Pour le reste, quelques découvertes fortuites dans les dépôts d'archives départementales permettent d'enrichir la cueillette. Il se dégage de ce premier tour d'horizon qu'une large zone rhodanienne constituerait un bon terrain d'expérimentation pour lancer quelques pistes et inciter les spécialistes à rouvrir certains dossiers historiographiques.

I. UNE CHRONOLOGIE A REVISITER

La chronologie de l'usage de la bulle a été trop souvent établie à partir des seules empreintes inventoriées et conservées. Or, la méthode sigillographique, centrée sur le sceau objet, fausse nos connaissances en matière de pratique sigillaire car elle ne permet pas de tenir compte des témoignages donnés par les instruments écrits, au nombre desquels les vidimus – devenus nombreux au XIII^e siècle – qui parfois livrent de précieuses descriptions en plus de la datation exacte de la marque sigillaire¹¹. Sans entrer dans les détails, il faut amender un début de chronologie, quelque peu rectifiée par ces différents apports, et modifier certaines dates d'apparition des bulles métalliques au cours du XII^e siècle, lorsque cet usage est du moins attesté dans la documentation produite par les principaux groupes élitaires : les évêques, les princes et les seigneurs.

C'est manifestement aux alentours du milieu du XII^e siècle que les grands du Midi, laïcs et ecclésiastiques, commencent à utiliser le sceau de plomb. Le premier à franchir le pas est l'évêque de Nîmes, Aldebert d'Uzès (1141-1182), oncle du comte de Toulouse, Raimond V. L'unique empreinte conservée est appendue sur un chirographe de la fin de son pontificat (mars 1174/1175)¹². Mais son usage pourrait remonter au moins à une trentaine d'années : l'attestation de scellement apparaît déjà dans l'eschatocole d'un acte daté du mois de mai 1147. Le terme employé est encore celui de *sigillum*¹³. Quant à la marque métallique, elle livre une facture d'inspiration nettement byzantine, avec un avers épigraphique énonçant le nom et le titre disposés en quatre lignes horizontales qui s'étalent sur toute la face de la bulle : *Aldebertus Nemausensis episcopus*. Au revers, c'est un type hagiographique qui a été adopté à travers une représentation en buste de la Vierge, accompagnée de l'inscription *Mater Christi*¹⁴.

Quelques décennies plus tard, Jean de Montlaur, évêque de Maguelone (1160-1190), choisit à son tour le plomb, comme l'indique la clause finale d'une charte du cartulaire de l'abbaye cistercienne de Valmagne, datée de février 1184 : *bullam meam plumbeam impono*¹⁵. Des empreintes de son successeur, Guilhem Raimond (1190-1196), sont encore appendues, avec une belle

seigneuriales de Dauphiné », *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère*, 1906, p. 1-402. J.-H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, Marseille, 1884.

10. A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, 2^e éd., Marseille, 1696, 2 vol.

11. « Le sceau dont toutes les empreintes ont disparu, [...] ou dont l'usage est attesté textuellement par les clauses finales du discours diplomatique, ces sceaux ne sont pour ainsi dire jamais pris en considération » (B. Bedos-Rezak, « Le sceau médiéval et son enjeu dans la diplomatie urbaine en France », dans W. Prévenier et Th. de Hemptinne (éd.), *La diplomatie urbaine en Europe au Moyen Âge*, Louvain, 2000, p. 27 et n. 9).

12. Le chirographe ne contient aucune annonce de scellement (A. Teulet, J. de Laborde, E. Berger et H. F. Delaborde, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1863, t. 1, p. 108, n° 257). L'empreinte a été répertoriée et moulée par L. Douët d'Arcq (AN, Sc/D6740-6740^{bis}) J. Roman avait vu dans cet exemplaire la plus ancienne marque métallique réalisée en France : « La bulle » (cité *supra*, n. 3), p. 169-170 et p. 172, et *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, p. 42.

13. *Ego Aldebertus gratia Dei Nemausensis episcopus vidi et audivi et proprio sigillo sigillavi* (Cl. Devic et J. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, 3^e éd., Toulouse, 1876, t. 5, col. 1102). Trente plus tard, en octobre 1179, c'est encore *sigillum* qui désigne le scellement épiscopal : *Ego A. Nemausensis episcopus suprascripte venditioni interfui et subscripsi et ad perpetuam rei memoriam presens instrumentum sigilli nostri impressione comuniri jussimus et fecimus* (D. Le Blévec et A. Venturini (éd.), *Cartulaire du prieuré de Saint-Gilles de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (1129-1210)*, Paris-Turnhout, 1997, p. 32, n° 39).

14. Représentation graphique du XVIII^e siècle publiée dans Devic et Vaissète, *ibid.*, 1^{re} éd., Toulouse, t. 5, 1745, pl. I, n° 11.

15. *Huic presenti carta rogatus ab ipso Otone de Cornone, bullam meam plumbeam impono, ut majorem in perpetuum habeat firmitatem*. Une seconde mention apparaît dans un acte de mars 1187 : *Prefatus domnus J. Magalonensis episcopus sigillum suum plumbeum fecit apponi* (AD Hérault, 9 H 38, fol. 72v et fol. 153v).

fraîcheur, sur des actes rédigés en 1194¹⁶. Ces divers témoignages modifient notre appréhension de ce type de pratique sigillaire : jusqu'à présent, les premières bulles des évêques de Maguelone étaient datées du début du XIII^e siècle¹⁷. Si Jean de Montlaur est sans doute l'un des premiers évêques de Maguelone à s'être doté d'un *boullôtèrion*, il ne fait que suivre en cela un usage qui est déjà mis en pratique par le chapitre cathédral, lequel détient un sceau depuis au moins la seconde moitié des années 1160¹⁸.

De fait, le phénomène de diffusion semble se développer dans la dernière décennie du XII^e siècle : Renaud de Forez utilise la bulle métallique dans son archevêché de Lyon dès 1192, en parallèle avec la cire¹⁹. Au même moment, Imbert d'Eyguières, archevêque d'Arles, paraît bénissant, à mi-corps, sur la bulle qui se trouve appendue à un acte de 1199²⁰. Lui et ses successeurs reprennent le modèle byzantin du revers épigraphique pour inscrire sur cinq lignes le nom du saint patron de leur église : *S. sancti Trophimi Jhesus Christi discipuli*²¹. D'autres hauts dignitaires de l'Église leur emboîtent le pas : Marseille (1223), Avignon (1235) ; puis Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange, Toulon, Carpentras au cours de la première moitié du XIII^e siècle²².

Chez les grands laïcs de la région, le premier à utiliser le plomb n'est pas un prince détenant un office public mais un seigneur important, celui de la ville de Montpellier. La bulle de Guilhem VII (1147-1172), connue par un dessin, a déjà fait l'objet d'une analyse qui a permis de modifier la date traditionnelle de 1192, correspondant à la première empreinte conservée pour son fils, Guilhem VIII (1172-1202)²³. Si, dans cette dynastie locale, la bulle était usitée depuis au moins 1172, une mention découverte récemment dans le cartulaire de Valmagne permet de faire remonter la première occurrence diplomatique à mars 1167²⁴.

Parmi les princes de la région, celui qui use d'abord d'un sceau de plomb est le comte de Toulouse, Raimond V (1149-1194), comme l'indique un exemplaire de 1180, conservé dans un assez mauvais état²⁵. Mais un vidimus de 1234 atteste que ce type de bulle, produit dans la région de Saint-Gilles, est déjà associé à un acte de 1171²⁶. Le Raimondin suit donc le sillage de son voisin, le seigneur de Montpellier ; dans la foulée, il développe assez vite l'emploi du *boullôtèrion* dans le proche comté de Mauguio, ainsi que dans le Nîmois et le Saint-Gillois, puis dans le Comtat Venaissin

16. AD Hérault, 58 H 15 et 58 H 18.

17. La première bulle connue – parce qu'elle fut dessinée – est celle de l'évêque Guillaume d'Autignac (1203-1216) en 1215 (M. Oudot de Dainville, *Sceaux conservés dans les archives de la ville de Montpellier*, Montpellier, 1952, p. 135).

18. Une lettre du pape Alexandre III, datée du 13 décembre 1168 et destinée à la communauté canoniale, signale que le prieur claustral sera désormais chargé du sceau capitulaire sur lequel l'évêque, qui n'en possède pas encore, n'a définitivement aucun droit : *De sigillo quidem capituli, quod episcopum memoratum tenere audivimus, quoniam indignum est ut, qui proprium sigillum portare non solet, deferat alienum, hujusmodi facimus institutionem, quod idem sigillum priori claustrali, vel alii qui in Ecclesia jugiter commoretur, tradatur, et ab eodem fideliter conservetur* (J. Rouquette et A. Villemagne (éd.), *Bullaire de l'église de Maguelone*, Montpellier, 1911, p. 148, n°LVII). Sur les rapports, parfois tendus, qu'entretient ce prélat avec son chapitre, voir H. Vidal, « Jean I^{er} de Montlaur, évêque de Maguelone (1160-1190) », dans H. Vidal (éd.), *Montpellier et les Guilhems*, Montpellier, 2012, p. 251-276.

19. R.-H. Bautier, « Apparition, diffusion et évolution typologique du sceau épiscopal au Moyen Âge », dans Ch. Haidacher et W. Köfler (éd.), *Die Diplomatik der Bischofsurkunden vor 1250*, Innsbruck, 1995, p. 225-241, ici p. 229.

20. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, p. 123 et pl. 63, n° 2.

21. Il s'agit de Michel de Mourès et de Huc Béroard (Blancard, *ibid.*, p. 123-124 et pl. 63, n° 3 et n° 5). Voir également la bulle de Humbert, évêque de Die (1237-1248) : Roman, *Manuel de sigillographie* (cité *supra*, n. 12), p. 222, fig. 23.

22. Blancard, *ibid.*, pl. 70, n° 2 ; pl. 72, n° 3 ; pl. 75, n° 5 ; pl. 76, n° 3 et 5 ; pl. 79, n° 3 ; pl. 84, n° 1.

23. L. Macé, « Les seigneurs *ensenhatz* : deux sceaux de princes musiciens (XII^e siècle) », dans Gil Chassel (éd.), *Pourquoi les sceaux ?* p. 293-310.

24. *Hanc cartam bollari precepit dictus Guillelmus dominus Montispessulani* (AD Hérault, 9 H 38, fol. 148).

25. AD Gard, H 277, n° 33.

26. La première attestation, matérielle et millésimée, de l'usage de la bulle par le comte Raimond V date du 1^{er} mai 1171 : L. Macé, *Catalogues raimondins (1112-1229). Actes des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne et marquis de Provence*, Toulouse, 2008 (Sources de l'histoire de Toulouse), acte n° 127. Une autre mention, présente dans un acte de juin 1166, pourrait laisser penser que cette pratique avait déjà cours un peu plus tôt : *Ego Rodulfus causidicus subscripsi et, mandato domini comitis, bullavi* (*ibid.*, n° 109). Sur l'usage de la bulle au sein de cette dynastie, voir L. Macé, « *Auctoritas et memoria* ». *Représentations et pratiques sigillaires au sein de la maison raimondine (XII^e et XIII^e siècles)*, HDR, université Toulouse II-Jean-Jaurès, 2014, p. 82-123.

avant la fin du XII^e siècle²⁷. Notons en passant que les comtes de Toulouse accusent néanmoins un certain retard par rapport à leurs lointains parents de Terre sainte. En Orient, le comte de Tripoli Pons (1113-1136) – le petit-fils du grand croisé Raimond IV de Saint-Gilles – scelle ses chartes de la marque de plomb au moins depuis 1126²⁸.

En Occident, c'est effectivement à partir des années 1170 que les élites laïques adoptent cette pratique sigillaire, tout en continuant, pour certains, à employer en parallèle des sceaux de cire : il en est ainsi pour Guilhem IV, comte de Forcalquier (1174)²⁹, les princes d'Orange (1199)³⁰ ou Alfonso II, comte de Provence (1204)³¹.

Mais les familles seigneuriales de haut parage ne sont pas en reste : évoquons de surprenantes bulles – connues seulement par des représentations graphiques – qui livrent une facture très archaïque comme celle qu'utilise en 1184 Giraud Adémar I^{er}, coseigneur de Montélimar³². Le revers semble imiter les marques d'inspiration byzantine ou pontificale puisqu'il porte dans le champ, en toutes lettres et sur quatre lignes, la légende *Sigillvm Geraldī Ademari*. Autre particularité : l'avvers, qui contient une représentation équestre plutôt fruste, est accompagnée d'une mention assez rarissime dans le domaine de la sigillographie puisqu'elle donne le nom du graveur : *Mateus me fecit*. De son côté, le vicomte de Marseille, Raimond Jaufre III (1178-1192), surnommé Barral, choisit de faire figurer au revers une énorme barrique (« barrau » en roman)³³. D'autres éléments sommeillent dans les fonds d'archives, comme la bulle de Raimond Gaucelm de Lunel, exemplaire original daté de 1200 alors que l'on ne connaissait jusqu'à présent que des dessins et des empreintes de 1242 et 1247³⁴. Il faut signaler ici une petite originalité : le cavalier tient une lance dotée d'un gonfanon quadrangulaire, insigne vexillaire rarement présent dans la sigillographie méridionale. Au revers, figurent des armoiries parlantes : le champ est orné d'un croissant

27. La particularité géographique du double scellement raimondin avait déjà été bien perçue dans la première moitié du XVIII^e siècle : « Au reste, une des fonctions des chanceliers des comtes de Toulouse étoit de sceller les chartes de ces princes, lesquels avoient deux sortes de sceaux, l'un de plomb, et l'autre de cire : sur quoi nous remarquerons que toutes leurs chartes que nous avons vues pour le pays Venaissin et les environs du Rhône sont scellées en plomb, et que les autres, qui regardent le reste de leurs domaines, sont scellées en cire » (J. Vaissète, « Sur les grands officiers de la maison des comtes de Toulouse », dans Devic et Vaissète (cité *supra*, n. 13), 3^e éd., Toulouse, 1879, t. 7, note XLV, p. 130).

28. Garantie offerte aux frères de l'Hôpital de la donation d'un hospice situé sur le Mont-Pèlerin de Tripoli (Schlumberger, Chalandon et Blanchet - cité *supra*, n. 6 -, p. 58-59 ; pl. XVIII, n° 5). Chez les comtes de Toulouse, aucune attestation ne semble indiquer l'usage du scellement à une époque antérieure au XII^e siècle. Certes, les Bénédictins ont reproduit une bulle qu'ils attribuent à Raimond IV, avançant qu'elle était appendue à un acte de donation accordée en 1088 au monastère de Saint-André, près d'Avignon (Devic et Vaissète, 1^{re} éd., t. 5, pl. II, n° 3) ; mais un examen paléographique de la charte, réalisé par Léonard (cité *supra*, n. 8), p. LXXI, montre que ce document est un faux sur lequel a été appendu une bulle de Raimond V. Dès la fin du XIX^e siècle, Lecoy de La Marche (cité *supra*, n. 3), p. 109, avait déjà signalé le recours à la marque métallique chez les Raimond : « Mais bien d'autres que les papes se sont autrefois servis de bulles de plomb : l'ordre de l'Hôpital [...], et même de simples seigneurs, tels que les comtes de Toulouse, les princes d'Orange, etc. ».

29. *Plumbico sigillo presentem cartam sigillari precepi ad majorem et perpetuam firmitatem* : Roman, *Manuel de sigillographie* (cité *supra*, n. 12), p. 28). Dessin d'une empreinte de 1206 dans Blancard, *Bouches-du-Rhône*, pl. 23, n° 3.

30. Mention diplomatique dans une charte de 1199 : *Et ego Bernardus scriptor, Aurasice tabellio [...] ista omnia scripsi et bulla domini Willelmi de Baucio sigillavi* (Le Blévec et Venturini, *Cartul. du prieuré de Saint-Gilles* (cité *supra*, n. 13) n° 312, p. 255). Voir également L. Macé, « Icône du saint, figure du héros : la déclinaison du cor sur les sceaux et les monnaies dans la Provence et le Languedoc des XII^e-XIII^e siècles », dans L. Macé (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles)*, Toulouse, 2006, p. 135-161.

31. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, pl. 4, n° 2 ; Benoît, *Recueil des actes des comtes de Provence*, p. LXVI-LXIX.

32. A. Deloye, « Notice sur les sceaux de Géraud Adhémar, d'Aliette d'Ancezune et de Saint-Martin de Bollène », *Revue archéologique*, t. 2, 1846, p. 650-663 ; Roman, *Manuel de sigillographie* (cité *supra*, n. 12), p. 233 et p. 359-360.

33. H. de Gérin-Ricard et E. Isnard, *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Monaco-Paris, 1926, p. LXVI. D'autres membres du lignage ont recours à la bulle au début du XIII^e siècle : Raimond Geoffroi de Trets en 1209, Huc des Baux en 1215 (L. Macé, « Le nom de cire. Jalons pour une enquête sur les sceaux vicomtaux du Midi (XII^e-XIII^e siècles) », dans H. Débat (éd.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, p. 305-317).

34. AD Hérault, 58 H 19 (bulles de 1200 et de 1208). Dessin d'un exemplaire de 1247 dans Blancard, *Bouches-du-Rhône*, p. 65 et pl. 32, n° 1. Une empreinte de cire datée de 1242 est répertoriée et moulée par Douët d'Arcq (AN, Sc/D/2631) ; elle fut dessinée au XVIII^e siècle : Devic et Vaissète (cité *supra*, n. 11), 1^{re} éd., t. 4, col. 1745, pl. VI, n° 92).

de lune qui rappelle, partiellement, le nom du sigillant. Enfin, citons la marque de Bernard VI d'Anduze, également inédite, et encore appendue à une charte de 1207³⁵.

II. LA DIVERSITÉ DES USAGES

Si la bulle est utilisée, en premier lieu, comme sceau de validation et d'authentification, soit de façon exclusive par les seigneurs de Montpellier, soit en parallèle avec la cire chez les principaux grands de la région, elle est également employée, dès les premiers temps de son apparition, comme sceau de juridiction au sein des domaines administrés par ces princes. Ainsi le comte de Toulouse détient une bulle dans le ressort de Saint-Gilles/Nîmes, une autre pour le comté de Mauguio et une dernière pour le Comtat Venaissin. Les viguiers locaux les font apposer sur certaines transactions passées entre des particuliers, opérations dans lesquelles le prince n'intervient pas³⁶. Il en est de même à Orange quand, en 1199, le notaire de la ville valide un accord entre membres du haut clergé régional³⁷. Les émoluments reviennent en partie à l'autorité émettrice : dans son second testament de novembre 1202, Guilhem VIII de Montpellier précise qu'il abandonne au sacristain de sa chapelle castrale le quart des revenus de la bulle, le reste est donné pour l'ornementation de l'église³⁸.



1. Bulle de juridiction conjointe du comte de Provence et de la ville de Tarascon en 1229

Dessin de L. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, pl. 6, n° 2

La bulle de juridiction se diffuse rapidement au XIII^e siècle et prend une forme un peu particulière lorsqu'elle vise à exprimer le partage des droits dans le cadre de la coseigneurie. On peut alors parler de bulles conjointes ou de bulles doubles³⁹. C'est le cas en Provence où l'on trouve, en 1229, une marque qui, à l'avant, reprend le motif hagiographique de sainte Marthe, figure emblématique de la ville de Tarascon, alors que le revers adopte un type équestre où s'illustre le prince arborant un écu orné du palé dynastique⁴⁰ (fig. 1). À Brignolles, en 1221, sur une face, seul

35. AD Gard, G 391.

36. *Bernardus Mercaderii notarius, qui hec scripsit et bullavit mandato P. Pardi et P. de Calvia cancellarii predicti et domini comitis auctoritate, ne hujus rei fides unquam de cetero pereat, aut vacillet, sed semper vigeat et vivat* : J.-B. Rouquette et A. Villemagne (éd.), *Cartulaire de Maguelone*, Montpellier, 1912, t. 1, n° CCXXXVI, p. 426.

37. L'usage de la bulle de juridiction par le prince d'Orange apparaît dans une transaction de janvier 1199 au cours de laquelle interviennent de nombreux protagonistes comme le prieur de Frigolet, l'Hôpital de Saint-Gilles, l'archevêque d'Arles, l'évêque d'Avignon, l'évêque d'Orange. La *completio* du notaire d'Orange contient l'annonce de scellement (cf. *supra* note 30).

38. *Sacrista vero habeat quartam sigilli et bulle, et residue III partes dentur in hornamentis ecclesie* : A. Germain et C. Chabaneau (éd.), *Le cartulaire des Guilhem de Montpellier, "Liber instrumentorum memorialium"*, Montpellier, 1884-1886, n° XCIX, p. 195.

39. L'hypothèse de l'existence de sceaux conjoints a été formulée par M. de Framond, « Aux origines du sceau de ville et de juridiction : les premiers sceaux de la ville de Millau », *BÉC*, t. 147, 1989, p. 87-122.

40. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, pl. 6, n° 2 ; Benoît (cité *supra*, n. 8), p. LXXIV. Cette marque conjointe reprend l'effigie de la *Beata Martha hospita Christi* qui figurait déjà à l'avant de la bulle du consulat en

figure l'écu du comte de Provence, tandis que de l'autre côté une fortification représente l'ensemble de la communauté urbaine⁴¹. À Embrun, la cour commune, partagée à partir de 1247 entre l'évêque de la cité et le Dauphin, successeur du comte de Forcalquier, impose une empreinte double où l'on voit d'un côté un profil mitré et de l'autre un chef ceint d'un diadème⁴². Dans la seconde partie du XIII^e siècle, à Orange, cité où les droits sont répartis pour moitié entre le prince d'Orange et les Hospitaliers, la bulle représente en 1277 la croix pattée de l'ordre de Saint-Jean de l'Hôpital de Jérusalem et de l'autre côté un cor de chasse, traditionnel emblème héraldique de cette branche de la famille des Baux⁴³.

Ailleurs, consuls et collectivité seigneuriale s'expriment à travers une double surface d'affichage : c'est le cas à l'Isle-sur-la Sorgue (1209)⁴⁴ ainsi qu'à Caderousse (1223). À chaque fois, la légende et le motif iconographique associent le *sigillum consulum* avec le *sigillum dominorum*⁴⁵. On retrouve l'existence de ce type de bulle au niveau de la petite coseigneurie castrale : les trois maîtres de Rochegude ont une marque collective en 1236 tandis que l'année suivante, la charte de coutumes de Joyeuse est scellée de la *communis bulla dominorum dicti castris de Gaujiosa*⁴⁶.

Cette pratique du partage sigillaire se rencontre aussi au sein de certaines familles, comme l'indique le cas des seigneurs de Châteauneuf de Randon. Odilon Guérin use d'une bulle en 1229 ; la légende de l'avers au type équestre porte son nom alors que le revers armorié est à celui de Guigues Méchin. Une deuxième empreinte aux types similaires, dix ans plus tard, indique à l'avers le patronyme du sigillant, Guigues Méchin, mais l'exergue du revers précise que ce Guigues est « le fils du défunt O. Guérin ». Une dernière marque de 1243 reprend sans modification le revers ; l'avers est équestre comme précédemment, mais la légende dit seulement : « sceau du seigneur de Randon »⁴⁷. Un exemple identique apparaît également sur une empreinte de plomb pour le moins originale puisqu'elle est de forme carrée. D'un côté, il est indiqué qu'il s'agit du sceau de Dragonet, proclamation confirmée par la présence de deux petits dragons affrontés figurant dans le champ, armes traditionnelles des Dragonet de Montdragon ; de l'autre côté, il s'agit du sceau de Guilhem de Balazuc, identifié par le demi-vol placé dans le champ⁴⁸. Sans doute s'agit-il ici de branches collatérales, issues du même lignage, dont les deux représentants détiennent probablement des droits communs en indivis.

Dernier usage qui mérite l'attention, celui de l'affirmation politique. À la fin du XII^e siècle, le sceau est un support de communication qui permet la diffusion et la manifestation emblématique de certaines principautés qui veulent signaler par l'héraldique leur domination, réelle ou projetée, sur un territoire. Les différentes bulles des comtes de Toulouse montrent toujours un avers équestre où figure sur l'écu la croix des Raimondins, croix qui apparaît aussi, en plein champ, sur le revers armorié. Cette armoirie est visible partout dans la région rhodanienne, là où elle doit concurrencer le palé des comtes de Provence de la maison de Barcelone. À la croix « raimondenque », s'oppose aussi le cor du héros épique, Guillaume d'Orange, qu'arbore un prince aux prétentions expansionnistes dans le Comtat Venaissin⁴⁹.

février 1211. Au revers du *sigillum consulum Tarasconis*, sous l'enceinte du château comtal, on perçoit la silhouette de la fameuse tarasque (Blancard, *ibid.*, pl. 36, n° 1).

41. Blancard, *ibid.*, pl. 36, n° 6.

42. Roman, *Sigillographie du diocèse d'Embrun* (cité *supra*, n. 9), p. 111, n° 39-41 ; B. Bedos-Rezak, « Sceaux seigneuriaux et structures sociales en Dauphiné de 1170 à 1349 », dans *Économies et sociétés dans le Dauphiné médiéval. Actes du 108^e congrès national des sociétés savantes, Grenoble, 1983*, Paris, 1984, p. 31.

43. Blancard, *Bouches-du-Rhône.*, pl. 96, n° 1 ; Macé, « Icône du saint » (cité *supra*, n. 30), p. 143-144 ; E. de Smet, « Le sceau de Bertrand II, prince d'Orange, et des Hospitaliers, découvert dans le château de Mondragon (Vaucluse) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, t. 8, 1985, p. 697-699.

44. Ce consulat est attesté dès 1200 (V. Laval et H. Chobaut, « Le consulat seigneurial de L'Isle-en-Venaissin (XII^e-XIII^e siècles) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. 13, 1913, p. 1-42).

45. G. Butaud, « Aperçus sur la coseigneurie en Comtat Venaissin (XII^e-XV^e siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, t. 122-1, 2010, p. 73-75.

46. H. Débax, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge : les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, 2012, p. 299-301.

47. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, p. 66-67 et pl. 32, n° 4, 5 et 6.

48. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, p. 68 et pl. 33, n° 3.

49. Macé, « Icône du saint » (cité *supra*, n. 30), p. 135-161. De F. Mazel, voir : « Mémoire héritée, mémoire inventée. Guilhem de Baux, prince d'Orange, et la légende de Guillaume d'Orange (XII^e-XIII^e siècles) »,



2. Bulles d'Avignon : a. en 1216 (Ø 41 mm) ; b. en 1226 (Ø 43 mm)

Moulages - AN, Sc/St/4525-4525^{bis} ; et Sc/D/5499-5499^{bis}

Bedos, *Corpus I. Villes*, n° 68-68^{bis} et 70-70^{bis}

Ces bulles « de combat » qui illustrent la rivalité des deux grandes maisons sur ce terrain de jeu qu'est la Provence manifestent par ailleurs des choix politiques dont on ne peut négliger l'existence en milieu urbain. L'amour du prince s'y exprime en passant par le registre de la fidélité politique⁵⁰. Le soutien au parti impérial est ouvertement patent à travers le recours à des motifs iconographiques faisant une allusion directe au roi des Romains. Le revers des bulles de la cité d'Avignon porte alternativement un gerfaut ou une aigle⁵¹ (fig. 2). Derrière la représentation parlante que traduit le choix de l'oiseau servant ici de jeu phonétique (*avis* / *Avi*-gnon), se montre avec ostentation un attachement à l'empereur germanique dont la ville dépend en théorie⁵². Aigle que l'on retrouve sur la bulle des seigneurs de Ménerbes ou sur deux sceaux d'évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux avec une inscription qui ne laisse guère de place à l'ambiguïté : *Aquila imperatoris*

dans C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (éd.), *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1999, p. 193-227 ; « Le prince, le saint et le héros : Guilhem de Baux (1173-1218) et Guillaume de Gellone, alias Guillaume d'Orange », dans M. Lauwers (éd.), *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratique dans l'Occident médiéval*, Antibes, 2002, p. 449-465 ; et « L'héritage symbolique de Guillaume dans l'aristocratie méridionale des XI^e-XIII^e siècles : tradition familiale ou fascination épique ? », dans L. Macé (éd.), *Entre histoire et épopée* (cité supra, n. 30), p. 163-180.

50. J.-L. Chassel, « De l'amour du prince au culte de saint Louis : le sceau des consuls de Pézenas (1298 ou 1303 ?) », dans J. Barbier, M. Cottret, L. Skordia (éd.), *Amour et désamour du prince, du haut Moyen Âge à la Révolution française*, Paris, 2011, p. 63-80.

51. Blancard, *Bouches du-Rhône*, pl. 36, n° 8 ; pl. 37, n° 1 et 3 à 6. Voir Bedos, *Corpus I. Villes*, n° 68, 70 et 71.

52. J.-L. Chassel et P. Flandin-Bléty, « La représentation du pouvoir délibératif sur les sceaux des villes au Moyen Âge », dans *Le gouvernement des communautés politiques à la fin du Moyen Âge. Entre puissance et négociation : villes, finances, État. Actes du colloque en l'honneur d'Albert Rigaudière* (Paris, Institut de France, université Paris II-Panthéon-Assas, 2008), Paris, 2011, p. 135-160 et p. 559-561, Paris, 2011, ici p. 137-138.

*Romanorum*⁵³ (fig. 3). La bulle même de l'évêché d'Avignon, en 1235, possède un revers explicite : la légende « sceau de l'empereur romain » accompagne l'effigie en buste du souverain couronné, tenant en main sceptre et globe crucifère⁵⁴ (fig. 4).



3. Bulles d'évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux
 a. Geoffroy I^{er} (1211-1233) ; b. Dragonnet (1310-1328)
 Dessins de L. Blancard, *Bouches du-Rhône*, pl. 75, n° 5 et 7

53. Blancard, *Bouches du-Rhône*, pl. 38, n° 1 ; pl. 75, n° 5 et 7. Ces deux bulles tricastines, ainsi que celle de l'évêché d'Avignon, rappellent que ces hauts dignitaires de l'Église sont détenteurs de prérogatives étendues qu'ils exercent dans le cadre d'une délégation d'origine impériale.

54. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, pl. 70, n° 2. J. Chiffolleau conteste, non sans raison, les anciens arguments de L.-H. Labande (encore repris par M. Aurell, « Autour de l'identité héraldique de la noblesse provençale au XIII^e siècle », *Médiévales*, t. 19, 1990, p. 23) qui minorait la signification politique de la présence des aigles sur les bulles des évêques ou de la commune du XIII^e siècle (« Les Gibelins du royaume d'Arles. Notes sur les réalités impériales en Provence dans les deux premiers tiers du XIII^e siècle », dans P. Guichard, M.-T. Lorcin, J.-M. Poisson, M. Rubellin (éd.), *Papauté, monachisme et théories politiques*. Vol. II. *Les Églises locales*, Lyon, 1994, p. 674, n. 19, et p. 682). La présence de l'empereur sur le revers de la bulle de l'évêché d'Avignon en 1235 permet d'introduire une nuance sur le constat – fait par Chassel, « De l'amour du prince » (cité *supra*, n. 50), p. 72 – d'une certaine rareté de l'effigie royale sur les sceaux.



4. Sceau de l'évêché d'Avignon en 1235

Dessin de L. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, pl. 70, n° 2

La marque de plomb sert d'ailleurs à la manifestation avouée d'une affirmation à l'autonomie urbaine face au comte ou à l'évêque⁵⁵. Car il s'agit bien de bulles de combat qui apparaissent dans la Marseille du début du XIII^e siècle : la ville se place sous la protection de saint Victor, vigoureux cavalier à l'épée et à l'écu orné d'une croix latine ; entre les sabots de sa monture, se tord le dragon qu'il vient de terrasser tandis que l'exergue se fait entendre de vive voix : *Massiliam vere Victor cives que tuere* (« Victor, protège avec justice Marseille et ses citoyens »). Le revers, sur lequel la cité fortifiée insiste sur son identité maritime en faisant paraître les abords de son port, déclame sans ambages *Actibus imensis urbs fulget massiliensis* (« Par ses actions d'éclat resplendit la ville de Marseille »)⁵⁶. Le propos est nettement plus belliciste à Arles, cité qui joue avec astuce de l'image du lion à travers, là aussi, le recours à un distique en vers léonins (*fig. 5*) : *Nobilis in primis dici solet ira leonis* (« On a coutume de dire que la colère du lion est fameuse entre toutes »). Et le revers n'en porte pas moins : *Urbs Arelatensis est hostibus hostis et ensis* (« la ville d'Arles est à ses ennemis hostilité et épée »). L'emploi d'une telle image léonine n'est pas anodine : symbole du Christ ressuscité, l'animal rappelle l'ancienneté de la présence chrétienne en terre rhodanienne et l'importance de son siège archiépiscopal. Arles revendique également en son église la présence des reliques de saint Marc dont la figure évangélique est le lion. Enfin, l'inscription met en relief la valeur guerrière du lion et son courage légendaire. Ici le rapport de force est clairement revendiqué par un consulat qui se trouve encore aux mains des *milites urbani* et dont l'*ira* s'illustre, parfois, par une virulente opposition au clergé local⁵⁷. Au-delà des déclarations fracassantes, ces légendes marseillaises et arlésiennes – quasiment des prémices de devise – sont bel et bien de conception savante ; elles illustrent l'importante culture antique que cultivent les élites urbaines de cette région.

55. Sur les premières bulles de la ville de Gênes, éléments ecclésiastiques et laïques se confondent soulignant ainsi les liens étroits entre *archiepiscopus* et *civitas* (F. Gamberoni, « Uso e iconografia del sigillo comunale a Genova nel medioevo : nuove acquisizioni e alcune precisazioni », *Ligures*, t. 2, 2004, p. 129).

56. B. Bedos, *Corpus I. Villes*, p. 306, n° 390-390^{bis} : bulle de 45 mm, avec la date erronée de novembre 1237. Il s'agit en fait d'un acte de novembre 1230, dans lequel il est fait mention de la *bulia plumbea comunis Massilie* : Teulet et alii, *Layettes* (cité supra, n. 12), t. 2, n° 2079, p. 190.

57. F. Mazel, « L'anticléricisme aristocratique en Provence (fin XI^e-début XIV^e siècle) », *Cahiers de Fanjeaux*, t. 38, 2003, p. 201-238. Voir les bulles d'Arles dans Bedos, *Corpus I. Villes*, n° 44-47.



5. Bulle d'Arles en 1203 (Ø 43mm) - Moulages
AN, Sc/St/4659-4659^{bis} ; Bedos, *Corpus I. Villes*, n° 44-44^{bis}

III. LA MULTIPLICITÉ DES INFLUENCES

La marque de plomb est une technique de scellage qui est commune aux empereurs byzantins et à la papauté⁵⁸, ainsi qu'à la plupart des régions méditerranéennes qui ont eu tendance à copier les pratiques en vigueur à Rome et à Constantinople. Mais il a été récemment démontré que, durant le haut Moyen Âge, seuls l'évêque de l'*Urbs* et le clergé romain en faisaient une large utilisation et que la péninsule italienne ne semble pas avoir adopté l'usage oriental du sceau de plomb⁵⁹. Ce sont plutôt les Ottoniens, dans le cadre de leurs relations diplomatiques avec Byzance, qui ont remis ce mode de scellement au goût du jour notamment avec Otton II (973-983), dans la seconde partie du X^e siècle.

Dans le Midi rhodanien, les influences semblent être au moins triples : une inspiration italienne ; influence qui s'inspire elle-même, en partie dans le nord de la région, d'une pratique qui a été réactivée dans l'empire germanique ; et une lointaine tradition byzantine qui a été maintenue par le pape et le clergé romain. Pour les zones proches du rivage méditerranéen, l'ascendant de la curie pontificale et des cités maritimes de Ligurie est perceptible. Notamment en Languedoc oriental où deux foyers de réception apparaissent au grand jour : Maguelone et Montpellier. Ces localités sont en contact permanent avec Rome mais aussi avec Pise et Gênes dans le cadre de transactions commerciales et politiques assez étroites qui se nouent dans cette partie du golfe du Lion. Maguelone, tête de pont de la papauté en terre méridionale – au XII^e siècle, les chanoines ont accueilli des papes qui se sont réfugiés à plusieurs reprises sur le paisible cordon littoral⁶⁰ –, reprend un usage du plomb qu'elle connaît bien. Placé sous l'égide de saint Pierre, le chapitre a même constitué un bullaire, registre dont l'existence indique tout le soin porté par l'évêque et ses chanoines à la conservation et à l'archivage raisonné des documents pontificaux⁶¹. Aussi le siège de Maguelone ne jure-t-il que par l'emploi de la bulle ; ici la cire est matière inconnue. L'influence romaine, en cette partie du Languedoc ouverte à la réforme grégorienne, joue également auprès des

58. C. Serafini, *Le monete e le bolle plumbee pontifiche del Medagliere vaticano. I : Adeodato (615-618) - Pio V (1566-1572)*, Bologne, 1965 ; J. M. de Francisco Olmos, « El sello de plomo en la cancellería pontificia. Origen y evolución », dans J. C. Gallende Díaz (éd.), *De sellos y blasones : miscelánea científica*, Madrid, 2012, p. 171-254. La première bulle connue est celle d'Adéodat I^{er} (615-618) ; c'est Pascal II (1099-1118) qui en fixe définitivement le type (B. Barbiche, « Bulle », dans P. Levillain (dir.) *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994, p. 239-240).

59. V. Prigent, « L'usage du sceau de plomb dans les régions italiennes de tradition byzantine au haut Moyen Âge », dans J.-M. Martin, A. Peters-Custot et V. Prigent (éd.), *L'héritage byzantin en Italie (VIII^e-XII^e siècle). I : La Fabrique documentaire*, Roma, 2011, p. 207-240.

60. H. Vidal, « Le nom royal dans les actes des diocèses de Maguelone, Agde et Béziers, X^e-XIV^e siècle », dans H. Vidal (éd.), *Montpellier et les Guilhems*, Montpellier, 2012, p. 24.

61. J. Rouquette et A. Villemagne (éd.), *Bullaire de l'église de Maguelone*, Montpellier, 1911, 2 vol.

prélats amenés à avoir entre les mains des parchemins pesamment scellés : Aldebert de Nîmes en est une bonne illustration.

Autre tête de pont de la papauté : Montpellier – véritable cheval de Troie de l’ultramontanisme dans un Midi qui commence à sentir le bûcher – est une seigneurie qui s’illustre par son orthodoxie affichée, y compris sur ses bulles d’inspiration cistercienne, empreinte de métal dont elle est sans doute une des premières à faire l’usage⁶². Le mariage en 1174 de Guilhem VIII avec une princesse byzantine, Eudoxie Comnène, n’a pu que renforcer l’affichage sigillaire du lignage dans la boule de plomb.

Quant aux centres urbains du sillon rhodanien, comme la ville raimondine de Saint-Gilles, ils multiplient les contacts avec Pise et Gênes tout au long du XII^e siècle⁶³. Cette dernière utilise un sceau de plomb depuis les années 1130 ; Pise l’imite sans doute une ou deux décennies plus tard. Gênes s’inspire ouvertement d’une bulle de Lothaire III ; elle n’est pas la seule car d’autres villes du nord de l’Italie ont elles-mêmes repris des modèles impériaux : Sienna et Ravenne déclinent des éléments iconographiques paraissant sur les sceaux et les monnaies du roi des Romains⁶⁴. Cette influence italo-germanique se laisse également percevoir le long du fleuve, à un moment qui est d’ailleurs marqué par le spectaculaire retour des Staufen dans la région : Arles use d’une marque de plomb à partir de 1180. La cité se considère alors comme une métropole impériale : depuis le couronnement de Frédéric I^{er} à Saint-Trophime en tant que roi de Bourgogne, le 30 juillet 1178, elle fait partie des quatre *sedes imperii* avec Aix-la-Chapelle, Milan et Rome. Le souverain y délivre, en faveur de l’archevêché, une charte scellée d’une bulle d’or. Établissant des analogies avec le sceau de Sienna, certains n’hésitent pas à voir dans la tour figurant au centre du revers une évocation de l’église qui accueillit l’empereur et sa cour⁶⁵. Enfin, plus au nord, d’autres villes fluviales, comme Avignon à partir de 1189, manifestent ostensiblement un sentiment d’appartenance à l’ancien royaume de Bourgogne en adoptant un revers aquilin⁶⁶.

Ces influences germaniques et italiennes sont à corréliser avec l’aire géographique concernée par cette pratique sigillaire de la bulle métallique⁶⁷. Se dessine un Midi rhodanien et provençal dont les limites septentrionales sont le Dauphiné et le sud du Lyonnais⁶⁸, et qui s’étend à peine à l’ouest, sur la rive droite du Rhône, touchant les franges du Gévaudan, le bord des Cévennes, l’Anduzois, les environs de Nîmes, Saint-Gilles, Montpellier, Mauguio, centres urbains qui se sont progressivement dotés d’écoles juridiques. Des régions qui sont donc des zones de pénétration d’un droit romain que l’on redécouvre alors, sans dissimuler un goût avéré pour une antique romanité, à la fois revendiquée et fantasmée par l’aristocratie urbaine. On le perçoit de façon saisissante avec les quatre consuls d’Avignon qui figurent en buste dans le champ de l’avers. Bien qu’ils soient tous issus du groupe chevaleresque, ils ne se font pas moins représenter en toge, se drapant dans l’apparat ostentatoire d’une cérémonie civile⁶⁹. Ils sont eux-mêmes imités dix ans

62. Macé, « Les seigneurs *ensenhatz* » (cité *supra*, n. 23), p. 301-307.

63. E. Salvatori, « *Boni amici et vicini* ». *Le relazioni tra Pisa e le città della Francia meridionale dall’XI secolo agli inizi del XIV*, Pisa, 2002.

64. E. S. Klinkenberg, « Representations of architecture on early city seals in the holy roman empire : references to *Aurea Roma* on royal and imperial bulls », dans Gil et Chassel (éd.), *Pourquoi les sceaux ?*, p. 365-370.

65. Klinkenberg, *ibid.*, p. 371-372 ; Ch. Heck, « Représentations architecturales et symboles de pouvoir sur les sceaux des villes : l’identité comme autonomie ou comme appartenance ? », *ibid.*, p. 333-334.

66. Blancard, *Bouches-du-Rhône*, pl. 37.

67. Les contours géographiques esquissés par J. Roman, dans son étude sur la bulle (citée *supra*, n. 3), p. 170-171, indiquent que la zone de diffusion ne correspond pas en totalité à des territoires situés dans la mouvance impériale, notamment le Forez et le Gévaudan, et que d’autres aires, comme la Franche-Comté, ne sont pas touchées.

68. Pour le Dauphiné, 17 bulles sont recensées sur un ensemble de 319 sceaux : Bedos-Rezak, « Sceaux seigneuriaux » (cité *supra*, n. 42), p. 31.

69. La bulle illustre ici la volonté politique d’afficher un gouvernement collégial à un moment où la communauté d’habitants cherche à s’émanciper de la seigneurie épiscopale : il s’agit bien du sceau des consuls (*Sigillum consulum Avinionensium*) et non du consulat ; la personnalité morale de la cité n’est pas encore énoncée (L. Otis-Cour, « Personnalité morale et identité urbaine dans le Midi de la France aux XII^e et XIII^e siècles », dans P. Gilli et E. Salvatori (éd.), *Les identités urbaines au Moyen Âge. Regards sur les villes du Midi français*, Turnhout, 2014, p. 198. Un changement s’opère juste avant les événements liés à la croisade royale de 1226, quand la ville se trouve administrée par un magistrat unique, le podestat, qui doit restaurer l’unité de la communauté (*Sigillum comunis Avinionensis*) : exit l’effigie des consuls alors que les portes, les remparts, les tours, l’église de la ville et le pont sur le Rhône sont mis en avant (S. Balossino,

plus tard par d'autres, à savoir les trois consuls représentant les très nombreux coseigneurs de l'Isle-sur-la-Sorgue, leurs proches voisins⁷⁰.

Si l'on descend vers le sud-ouest du delta du Rhône, le métal se fait rare : la marque de plomb n'est pas signalée dans le Biterrois, l'Agadès, ou encore le Narbonnais. Enfin, lorsqu'on se déplace vers le Languedoc occidental, on constate que la bulle de plomb n'est nullement attestée aux XII^e et XIII^e siècles dans le Carcassès, l'Albigeois, le Rouergue ou le Toulousain. Elle n'existe pas plus en Aquitaine que dans le Poitou, zone qui a été bien explorée avant la seconde guerre mondiale par F. Eygun⁷¹.

*
* *

À l'exception du secteur Montpellier-Mauguio-Saint-Gilles, l'usage de la bulle de métal correspond à une aire géographique qui comprend les domaines théoriques des terres d'Empire⁷². Mais cette zone est également sensible à l'influence de la papauté et de certains hauts dignitaires de l'Église méridionale, le rôle joué par Maguelone dans la région étant sans doute primordial. Un espace touché à la fois par les villes d'Italie du haut Tyrrhénien et par le rayonnement impérial en direction des cités de la basse vallée du Rhône. Au bord de la Méditerranée, l'aristocratie paraît emboîter le pas du seigneur de Montpellier, baron local qui est lui-même en contact permanent avec Rome et ses légats qui sillonnent alors les terres du Midi. Et quand, au début du XIII^e siècle, le roi d'Aragon devient à son tour seigneur de Montpellier, c'est fort logiquement que Pierre II adopte en 1204 une bulle sur laquelle il figure en majesté avec, à son côté gauche, une représentation de la ville sise sur un mont⁷³.

Qu'en est-il au-delà du Rhône ? À part quelques rares bulles d'or que Louis VII et Philippe II Auguste apposent de façon exceptionnelle pour imiter servilement l'empereur germanique, rien ne transpire chez les rois français⁷⁴. C'est avec l'arrivée dans le Midi des frères du roi Louis IX, à savoir Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, que les Capétiens se fondent dans les coutumes locales : le successeur des Raimondins use d'une bulle métallique qui lui sert de sceau de juridiction pour le marquisat de Provence ; l'épigone de Raimond Bérenger V en détient une au titre de comte de Provence et de Forcalquier⁷⁵. Coseigneurs d'Avignon ayant des droits indivis sur le marquisat de Provence depuis 1251, ces deux puînés détiennent logiquement une marque conjointe avec chacun sa double légende en exergue et sa face ornée d'un écu à ses armes⁷⁶. La bulle, parée dorénavant d'un bouquet de lis, gagne du terrain et parvient jusqu'à Toulouse : nous avons retrouvé récemment une bulle de plomb en pays garonnais. Appendue à une charte de 1296, la *bullā regia* porte la fleur de lis de la dynastie capétienne, emblème qui illustre la légende *Sigillum Philippi regis Francorum*⁷⁷. Le scelleur est Jean Mazelier, notaire public du roi en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, preuve s'il en est qu'un usage singulièrement rhodanien est diffusé, peu à peu, hors de sa zone d'origine par les représentants du souverain de tous les Français⁷⁸.

« "Elle ne voulait obéir ni à Dieu ni aux hommes". Avignon, 1226 », dans P. Gilli et J.-P. Guilhembet (éd.), *Le châtime des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Age, Époque moderne)*, Turnhout, 2012, p. 290.

70. Butaud (cité supra, n. 45), p. 74.

71. Eygun, *Sigillographie du Poitou*.

72. Cent ans plus tard, l'observation de J. Roman garde encore toute sa pertinence : la diffusion de la bulle est avérée « en Provence, en Dauphiné, à Lyon et sur une bande étroite longeant la rive droite du Rhône et englobant le Forez, le Vivarais, le Gévaudan et le bas-Languedoc jusqu'à Montpellier. Il faut remarquer que l'usage de la bulle se localise à peu près exactement (pas tout à fait cependant) dans les territoires du sud-est de la France dépendant de l'empire germanique » : *Manuel de sigillographie* (cité supra, n. 12), p. 41.

73. Oudot de Dainville (cité supra, n. 17), p. 29.

74. Bautier, « Le cheminement du sceau », p. 56 ; M. Dalas, *Corpus II. Rois*, p. 153, n° 73.

75. M.-A. Nielen, *Corpus III. Reines*, n° 68, 69 et 75.

76. Nielen, *ibid.*, n° 77-79 ; H. Dubled, « Les comtes de Toulouse et la Provence (990-1274) », dans *Mélanges Roger Aubenas, Recueil de mémoires et travaux publiés par la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, fasc. 9, 1974, p. 272-273.

77. L'instrument est destiné à une commanderie templière du diocèse de Cahors (AD Haute-Garonne, H Malte, Lacapelle, liasse 1, n° 21).

78. Sur le port de la fleur de lis figurant sur les sceaux des officiers royaux à partir des années 1230, voir L. Hablot, « Sous les fleurs de lis, l'utilisation des armoiries royales comme outil de gouvernement de

L'usage du flan de plomb écrasé et imprimé entre deux matrices est, comme nous l'avons montré, l'une des principales spécificités de la diplomatique rhodanienne. Les influences sont multiples dans ce carrefour, zone de grande circulation des hommes et des idées qui baigne, au XII^e siècle, dans un contexte fortement romanisant. La bulle est donc un bon exemple d'une diffusion sigillaire qui s'effectue par capillarité multiple ; il s'agit encore d'un domaine assez méconnu qui reste à explorer avec profit, le corpus étant appelé à se multiplier et à se diversifier au fil des années⁷⁹.

Philippe Auguste aux derniers capétiens directs », dans M. Aurell (éd.), *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*, Poitiers, 2007, p. 638-639.

⁷⁹. De nombreuses découvertes fortuites sont à mettre au crédit des détectoristes. À titre d'exemple, citons le cas des seigneurs de Laudun (Gard) : sept bulles équestres, fragmentaires mais datables du XIII^e siècle, ont été récemment exhumées sur diverses parcelles de cette commune. Elles viennent compléter un corpus qui, jusqu'à présent, n'était constitué que de deux éléments.